Le Pavillon Galland : notes de M. le conseiller administratif E. Unger

Autor(en): **Unger, E.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **14 (1941)**

Heft 12

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-121531

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le Pavillon Galland

Notes de M. le conseiller administratif E. Unger, délégué au Service des Immeubles, études et travaux de la ville de Genève.

Par arrêté du 28 janvier 1902, le Conseil municipal décida de prélever une somme de 1,500,000 fr. sur le legs Galland et de l'affecter à la construction de logements à loyers bon marché.

Grâce aux libéralités d'un généreux citoyen, la ville a pu édifier, de 1902 à 1932, 20 bâtiments comprenant 320 appartements, et contribuer ainsi à l'amélioration du logement d'un grand nombre de ménages modestes.

Depuis lors, l'augmentation inconsidérée du nombre des bâtiments locatifs, la diminution de la population, l'exode d'habitants de la ville qui allèrent se loger à la campagne, sont les causes du grand nombre d'appartements vacants.

La concurrence que se font les nouveaux bâtiments les rend accessibles à des personnes de conditions relativement modestes.

Les anciens logements devenus vacants sont pourvus d'un certain confort et offerts, malgré cela, à des prix relativement bas. Cet équipement provoque à son tour la libération d'autres logements. Si bien qu'une grande variété d'appartements est offerte à des conditions abordables et que les difficultés de logement se trouvent sensiblement réduites pour une grande partie de la population.

D'autre part, la situation des vieillards est devenue angoissante. Un grand nombre de personnes ne trouvent plus d'occupation bien avant l'âge de soixante ans et sont privées de ressources. L'âge d'admission à la Maison de retraite a dû être reculé de soixante à soixante-cinq ans et même plus, à cause de l'insuffisance de cet établissement. Aussi l'Hospice général doit-il assister à domicile de nombreuses personnes qui ne peuvent être admises à Vessy ; beaucoup se trouvent dans l'obligation d'habiter des logements vétustes et trop souvent insalubres. Dès lors, la nécessité d'augmenter la capacité de Vessy s'imposait comme une mesure indispensable. L'Hospice général, dont les finances sont dans une situation précaire, n'était pas en mesure d'assumer cette charge.

Il parut au Conseil administratif que le Fonds Galland pouvait être utilisé à ces fins puisque, en raison des circonstances, c'est sous cette forme de logements en commun qu'une action était nécessaire.

Cette proposition, soumise au Conseil municipal le 9 novembre 1937, fut approuvée le 30 du même mois.

La demande de crédit était basée sur un avant-projet rapidement établi par M. E. Compin †, chef du Service des bâtiments de la ville, d'après des données sommaires de l'Hospice général.

La dépense était devisée à 800,000 fr., dont 650,000 pour le bâtiment (10,550 m³ à 61 fr. le m³, honoraires compris) et à 150,000 fr. pour le mobilier, les travaux extérieurs, les transformations nécessitées à l'ancien bâtiment par l'extension des services généraux, l'imprévu et, enfin, pour l'ouverture du concours auquel la nouvelle construction devait être soumise.

Le programme de ce concours contenait cette directive : *le caractère architectural du bâtiment sera simple et en rapport avec sa destination. Il devra se dégager de l'ensemble une impression de confort et de tranquillité.*

Le concours fut ouvert du 11 février au 30 mai 1938. Les 48 projets déposés furent soumis au verdict d'un jury composé du conseiller administratif délégué au Service des bâtiments, de MM. E. Duparc, architecte de l'Hospice général, professeur A. Laverrière, architecte à Lausanne, Albert Bourrit et Arnold Hœchel, architectes à Genève ; suppléant : M. Edmond Fatio, architecte à Genève.

Le projet « Le Verger » ayant pour auteurs MM. Albert Cingria et J.-S. Buffat, architectes à Genève (collaborateur : M. Franz de Reynold) a été classé premier, à l'unanimité du jury, avec recommandation pour l'exécution.

Ce projet s'est imposé, dit le jury, « par *sa bonne implantation. Tout en restant dans les données du programme, la composition architecturale très claire apporte, dans sa variété, au problème posé, une solution originale et particulièrement heureuse au point de vue de l'habitation, de l'exploitation et des aspects. La nouvelle construction se juxtapose très bien au bâtiment principal et s'incorpore avec beaucoup d'agrément au site* ».

L'étude du projet définitif et des plans d'exécution, faite en collaboration avec l'Hospice général, plus particulièrement avec M. Duparc, architecte, et M.

Vue prise d'une fenêtre de l'ancien bâtiment.

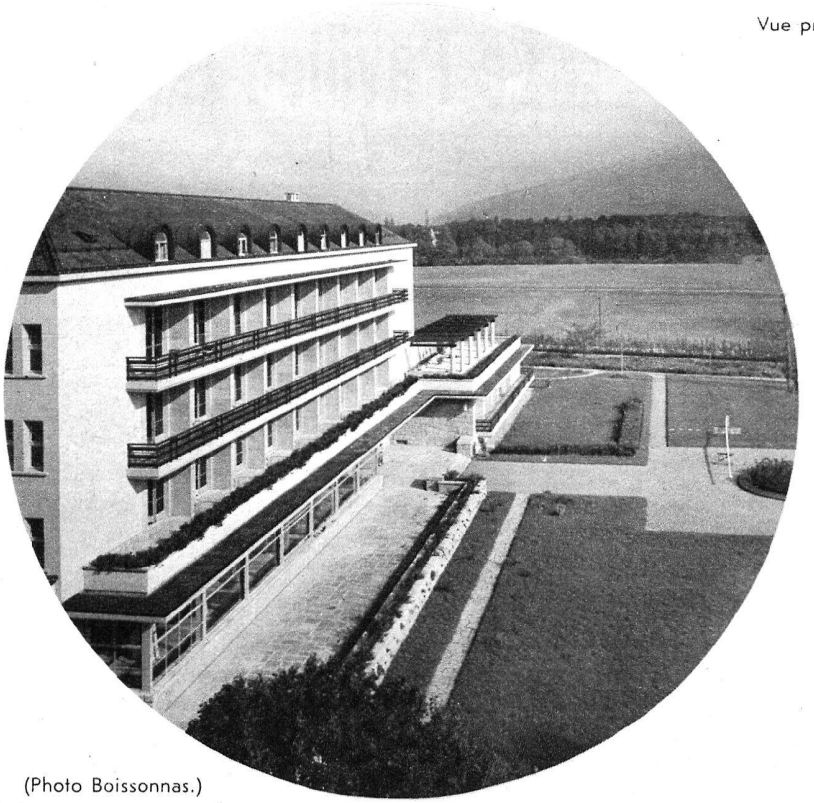

(Photo Boissonnas.)

Thévoz, directeur, n'a pas modifié les conceptions du projet présenté au concours. Mais cette étude a démontré la convenance d'affecter le nouveau pavillon aux dames ainsi que la nécessité d'augmenter la capacité de cette construction, pour faire face à l'afffluence des demandes et pour assurer un développement suffisant aux servcies généraux (salles de lecture, de conférence, fumoir).

Il en est résulté que le cube du bâtiment a passé de 10,550 à 14,722 m³.

Les travaux ont débuté le 11 novembre 1938, par l'établissement d'un grand égout, rejoi-

VUE D'ENSEMBLE • ANCIEN BATIMENT ET PAVILLON GALLAND

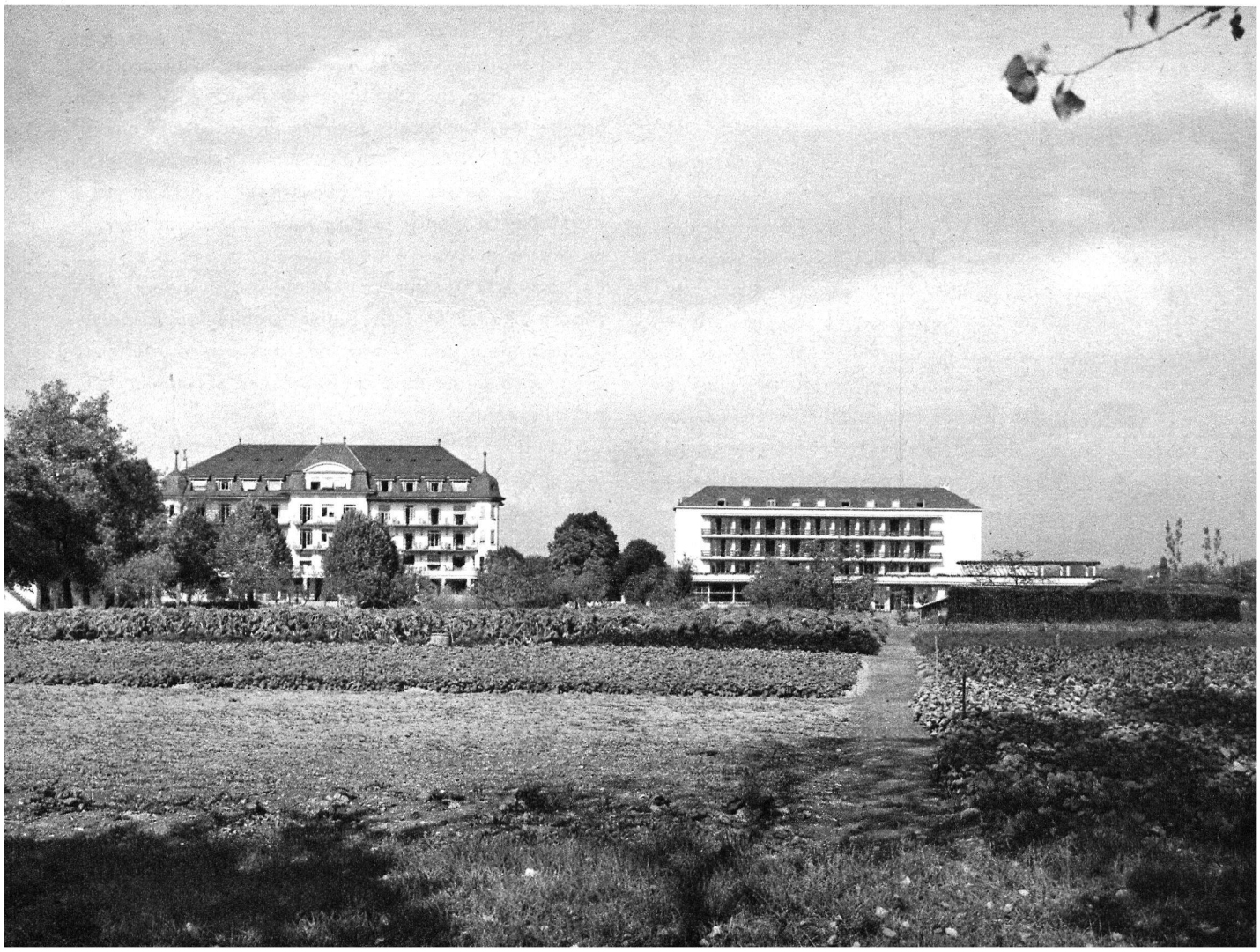

Façade sud.

(Photos Boissonnas.)

gnant le collecteur de la route de Vessy. Les terrassements du bâtiment ont été entrepris le 9 février 1939 et le gros œuvre dès le 21 avril suivant. La couverture a été achevée le 10 avril 1940. L'aménagement intérieur, l'ameublement et les travaux extérieurs étaient terminés en octobre 1941 ; le bâtiment a pu être utilisé dès cette date.

Les diverses étapes de travaux ont été jalonnées, dès le gros œuvre, par la mobilisation de septembre 1939, par celle de mai 1940 ainsi que par les services de relève qui enlevèrent au chantier tous les architectes et la plupart des ouvriers.

La dépense totale s'élève à environ 1,035,000 fr., au lieu de

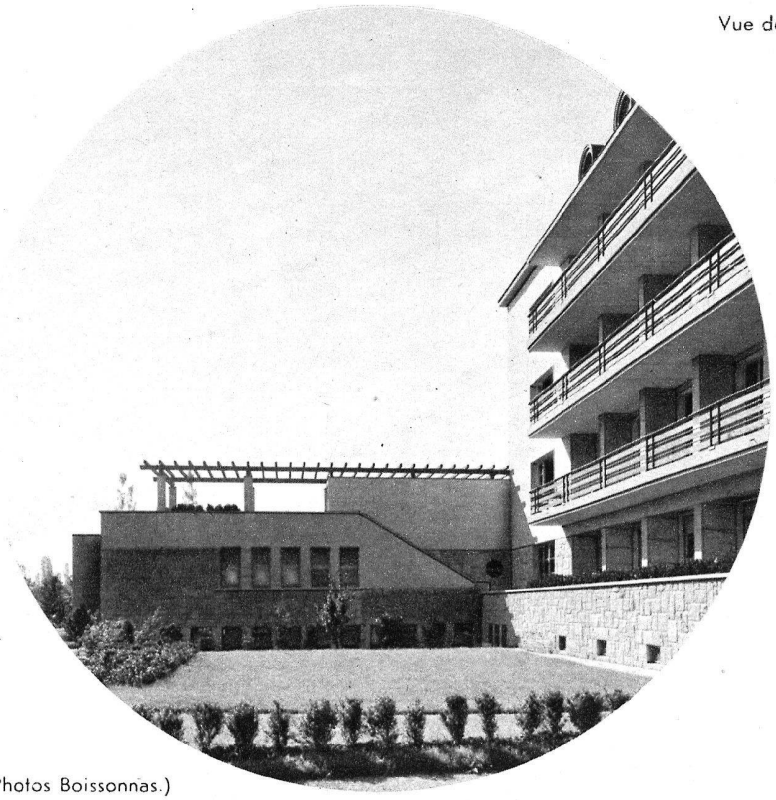

Vue de l'angle est.

(Photos Boissonnas.)

800,000 fr. devisé primitivement sur la base de l'avant-projet qui précéda le concours. Le supplément de 235,000 fr. résulte notamment de l'extension donnée au bâtiment et de l'étendue des travaux extérieurs (égout, canalisations des services publics) nécessaires pour desservir le nouveau bâtiment et pour le raccorder de façon satisfaisante aux abords.

Observons que malgré l'augmentation de volume du bâtiment le coût du mètre cube de construction a été réduit de 61 à 58 fr.

Le supplément de dépense résulte aussi des augmentations

FAÇADE PRINCIPALE

ENTRÉE PRINCIPALE

(Photos Boissonnas.)

provoquées par les événements. Mais grâce aux mesures prises, ces augmentations ont pu être restreintes dans une large mesure et, malgré les entraves de la mobilisation, les travaux ont été conduits à bonne fin.

Le solde disponible du Fonds Galland affecté aux logements à bon marché s'élevait, à fin 1937, à 1,120,514 fr. 15. Le prélèvement de 210,460 fr. résultant de l'arrêté du Conseil municipal du 30 novembre 1937, devait ramener ce solde à 910,053 fr.

A fin 1941, le solde disponible, avec les intérêts produits par le fonds et après déduction du

Les balcons et la terrasse fleurie.

L'aile basse et sa pergola.

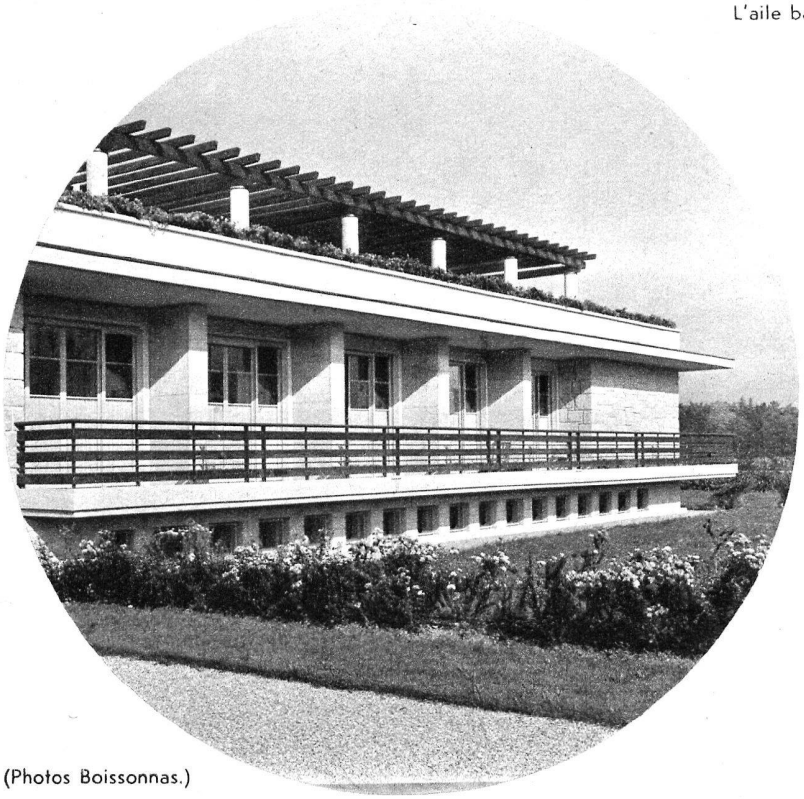

(Photos Boissonnas.)

prélèvement ci-dessus (210,460 francs) et du supplément de dépenses (235,000 fr.) se montera à environ 1,120,960 fr. Le Fonds Galland pouvait donc supporter la charge qui lui a été imposée par le pavillon de Vessy.

Les qualités du projet qui s'était imposé à l'attention du jury subsistent, accrues et mises en valeur dans l'exécution. Le résultat visé par le programme du concours est obtenu, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par l'examen des plans et photographies et, mieux encore, par la visite des lieux.

FAÇADE DES SALLES DE RÉUNION

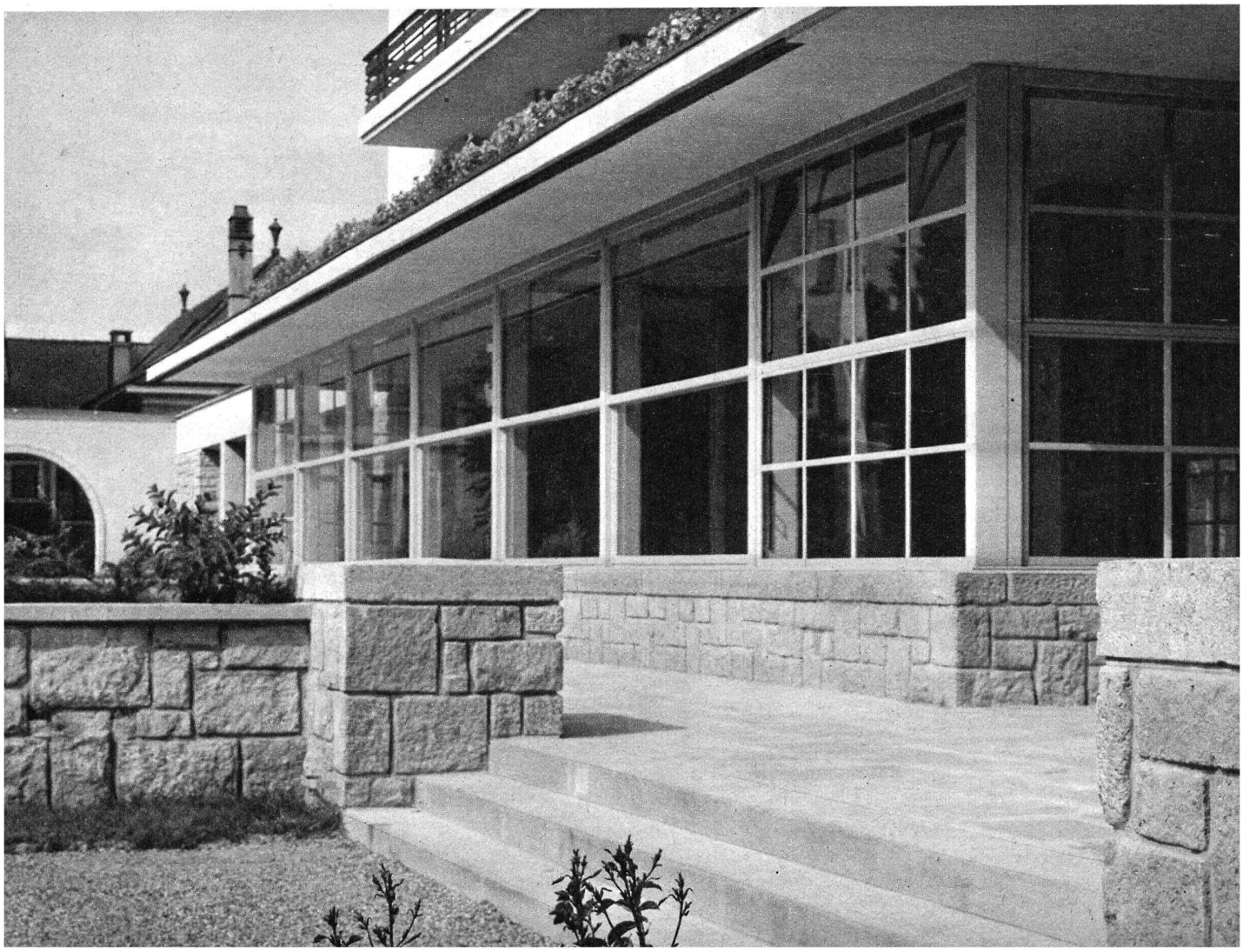

LE PORTIQUE ET LES SALLES DE RÉUNION (Photos Boissonnas.)

Une bonne implantation, un heureux aménagement des abords, une liaison judicieuse avec l'ancien bâtiment, une excellente adaptation au site confèrent, dès l'extérieur, au pavillon Galland, et étendent à l'ensemble du groupe, le caractère de tranquillité et de confort recherché.

Grâce à la nette composition de son plan, à la disposition judicieuse des chambres, locaux communs, locaux de service et dégagements, le nouveau bâtiment ne donne pas cette impression particulière que l'on éprouve quelquefois dans des établissements de ce genre.

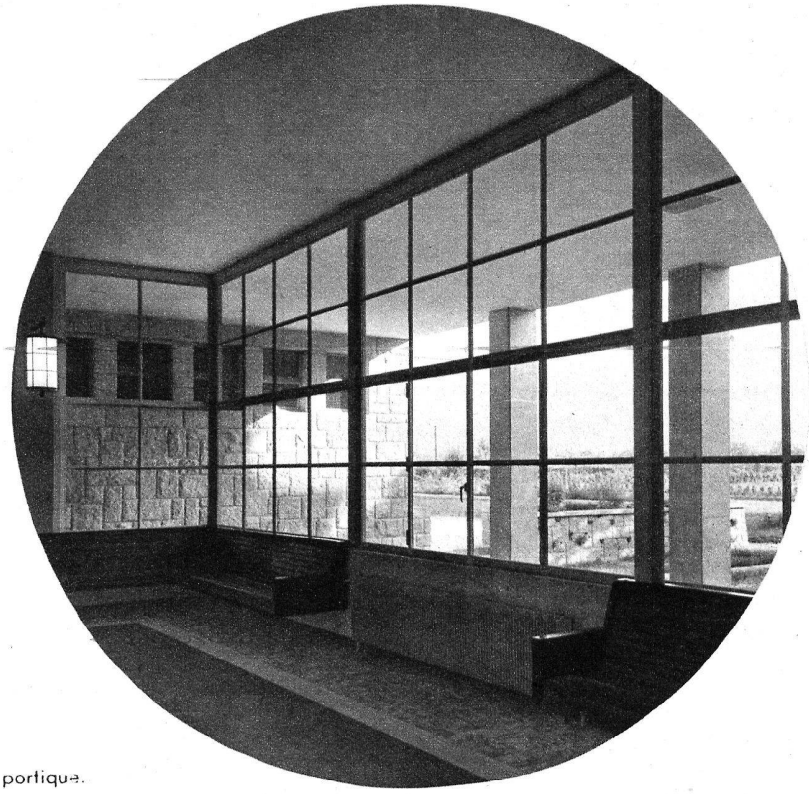

A l'intérieur du portique.

Angle au nord-ouest.

(Photos Boissonnas.)

Les promenoirs et les vestibules qui les prolongent dispersent, avec leurs sièges confortables, des emplacements de repos aux endroits propices. Les salles de lecture et le fumoir, les balcons et terrasses offrent des lieux de délassement au gré de chacun. De grandes baies dispensent le jour et présentent au regard les divers aspects d'un parc accueillant, de jardins soignés, ainsi que les larges espaces d'une campagne riante.

Les matériaux employés ne sont pas des matériaux de luxe. C'est par leur choix judicieux, leur utilisation heureuse, par l'harmonie des couleurs et leur

FAÇADE SUR LES COMMUNS

Portique de liaison entre les deux bâtiments. (Photos Boissonnas.)

diversité, enfin par la conception architecturale du bâtiment, qu'a été obtenue cette impression de calme, d'intimité et de confort que l'on retrouve à l'intérieur du pavillon Galland.
C'est dire que l'impression de luxe que l'on peut avoir, au premier abord, est due à la sensibilité que les architectes, MM. Cingria et Buffat, ont prodiguée à leur œuvre et non pas à la cherté ou à la rareté des matériaux.
L'intérêt que ces jeunes architectes n'ont cessé de manifester aux multiples problèmes qui leur étaient posés, l'attention et les soins dont la nouvelle cons-

Un coin dans une chambre.

Les bibliothèques.

(Photos Boissonnas.)

truction a, dès le début, été l'objet de la part du jeune directeur de la maison de Vessy ont causé, au magistrat chargé d'exécuter la décision du Conseil municipal, une réelle satisfaction dans l'accomplissement de sa tâche.

L'ordre et la tenue qu'il lui a été donné de constater dans cet établissement sont des gages précieux quant à l'usage qui sera fait du pavillon Charles-Galland.

Aussi les autorités municipales de la ville de Genève sont-elles heureuses de confier ce bâtiment à l'Hospice général afin de lui permettre d'étendre

INTÉRIEUR DES SALLES DE RÉUNION ET DE LECTURE

LE HALL D'ENTRÉE

(Photos Boissonnas.)

son action bienfaisante en faveur des vieillards.

Quelle que soit la satisfaction que leur cause cette réalisation, les autorités municipales ne sauraient oublier que bien des vieillards sont encore obligés de recourir aux misérables et tristes logis de maisons vétustes.

Aussi devons-nous poursuivre la remise en état des vieux quartiers, continuer à démolir les taudis et les remplacer par des logements adaptés aux besoins et aux faibles ressources des personnes isolées.

La création de ce type de logements répond à un réel besoin.

E. UNGER.

Les salles de réunion.